

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
23/04/2026
Date d'affichage :
23/04/2026

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 31
Qui ont pris part au vote : 33

Votes :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM, Mme LÉTENDART, M. MAZODIER, Mme DELAS, M. BAYSSAC, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FERRER, M. HULOT, Mme LOURAU, M. PRADERE, Mme LACASSY-BADOC, M. PIERRE, Mme HAUSEN MIZOGUCHI, M. TALAALOUT, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, Mme SCHIANO, M. CREDOZ, Mme CAMINADE, M. CASAS, Mme DIOP, M. CENTO, M. ESCUDÉ, Mme BOGNARD BELLOCQ, Mme FLOUS, M. BOURSE, Mme RABEH, M. LACROUTS.

Absents excusés : M. DEFRASNE, Mme LABORDE.

Pouvoirs : M. DEFRASNE à Mme BOGNARD, Mme LABORDE à M. ESCUDÉ.

Secrétaire de séance : M. Julien BAYSSAC

N° 2026-04-02

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Il est proposé de créer neuf commissions municipales, comportant au maximum 12 membres.

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour effectuer ces désignations,

Considérant que le Conseil municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, pour la désignation des membres des commissions municipales,

Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions :

1 - Commission des solidarités et du lien social :

- **Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX (Vice-présidente)**
- Mme Marion LÉTENDART
- Mme Natalie FRANCO
- M. Jacques CABANES
- Mme Valérie SCHIANO
- M. Robert CREDOZ
- Mme Ndeye DIOP
- M. Pierre CENTO
- M. Vincent ESCUDÉ
- Mme Stéphanie BOGNARD
- Mme Fouzia RABEH

2 - Commission de la politique budgétaire et de la commande publique responsable

- **M. Julien OCHEM (Vice-président)**
- Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX
- Mme Marion LÉTENDART
- Mme Natalie FRANCO
- M. Wilfried HULOT
- M. Guillaume PRADERE
- Mme Monique CAMINADE
- M. Jérôme CASAS
- M. Vincent ESCUDÉ
- Mme Stéphanie BOGNARD
- M. Pierre LACROUS

3 - Commission de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

- **Mme Marion LÉTENDART (Vice-présidente)**
- Mme Marie DELAS
- M. Jacques CABANES
- Mme Sylvie LOURAU
- M. Mohamed TALAALOUT
- Mme Valérie SCHIANO
- M. Robert CREDOZ
- Mme Monique CAMINADE
- Mme Corinne FLOUS
- Mme Fouzia RABEH
- Mme Nathalie LABORDE

4 - Commission de l'urbanisme, des travaux et de l'aménagement durable

- **M. Frédéric MAZODIER (Vice-président)**
- M. Julien BAYSAC
- Mme Natalie FRANCO
- Mme Christine FERRER
- M. Wilfried HULOT
- M. Patrick MAUBOULES
- M. Robert CREDOZ
- M. Jérôme CASAS
- M. Vincent ESCUDÉ
- Mme Stéphanie BOGNARD
- M. Frédéric DEFASNE

5 - Commission des transitions, de la biodiversité et de la santé environnementale

- **Mme Natalie FRANCO (Vice-présidente)**
- Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX
- M. Julien OCHEM
- Mme Christine FERRER
- Mme Sylvie LOURAU
- M. Guillaume PRADERE
- M. Patrick PIERRE
- Mme Valérie SCHIANO
- M. Vincent ESCUDÉ
- M. Frédéric DEFASNE
- Mme Fouzia RABEH

6- Commission des sports

- **M. Julien BAYSSAC (Vice-président)**
- M. Julien OCHEM
- Mme Marion LÉTENDART
- M. Frédéric MAZODIER
- M. Wilfried HULOT
- M. Mohamed TALAALOUT
- M. Patrick MAUBOULES
- M. Jérôme CASAS
- Mme Stéphanie BOGNARD
- Mme Corinne FLOUS
- Mme Nathalie LABORDE

7- Commission de la culture et du patrimoine

- **Mme Marie DELAS (Vice-présidente)**
- M. Julien OCHEM
- M. Julien BAYSSAC
- Mme Christine FERRER
- Mme Delphine LACASSY-BADOC
- Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI
- Mme Monique CAMINADE
- M. Pierre CENTO
- M. Gilles BOURSE
- M. Pierre LACROUTS
- Mme Nathalie LABORDE

8- Commission de la coopération décentralisée et de la lutte contre les discriminations

- **M. Jacques CABANES (Vice-président)**
- Mme Marion LÉTENDART
- Mme Delphine LACASSY-BADOC
- Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI
- Mme Valérie SCHIANO
- Mme Monique CAMINADE
- M. Jérôme CASAS
- Mme Ndeye DIOP
- M. Frédéric DEFASNE
- Mme Corinne FLOUS
- M. Gilles BOURSE

9- Commission des dynamiques associatives, citoyennes et de la vie de quartiers

- **Mme Christine FERRER (Vice-présidente)**
- M. Frédéric MAZODIER
- Mme Marie DELAS
- M. Jacques CABANES
- Mme Sylvie LOURAU
- M. Guillaume PRADERE
- Mme Delphine LACASSY-BADOC
- Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI
- M. Gilles BOURSE
- Mme Fouzia RABEH
- M. Pierre LACROUTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la liste des commissions municipales suivantes :
 - 1 - Commission des solidarités et du lien social
 - 2 - Commission de la politique budgétaire et de la commande publique responsable
 - 3 - Commission de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
 - 4 - Commission de l'urbanisme, des travaux et de l'aménagement durable
 - 5 - Commission des transitions, de la biodiversité et de la santé environnementale
 - 6- Commission des sports
 - 7- Commission de la culture et du patrimoine
 - 8- Commission de la coopération décentralisée et de la lutte contre les discriminations
 - 9- Commission des dynamiques associatives, citoyennes et de la vie de quartiers.
- **PROCÈDE** au vote à main levée pour la composition des commissions municipales.

Résultats du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **DÉSIGNE** les membres de chaque commission selon la composition présentée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 064-216401299-20260429-2026_04_02-DE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Arnaud JACOTTIN



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 064-216401299-20260429-2026_04_02-DE